



Procès-verbal de la séance du 18 juin 2018

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2018
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Election du Président du Conseil pour l'année 2018/2019
6. Election du 1^{er} Vice-Président pour l'année 2018/2019
7. Election du 2^{ème} Vice-Président pour l'année 2018/2019
8. Election d'un secrétaire remplaçant
9. Election de deux scrutateurs
10. Election de quatre scrutateurs suppléants
11. Désignation d'une Commission ad'hoc "Révision partielle des statuts du Conseil régional"
12. Assermentation
13. Election d'un membre AdF à la Commission des routes
14. Election d'un membre AdF à la Commission de mobilité
15. Election d'un membre AdF à la Commission de recours en matière d'impôts
16. Election d'un membre suppléant AdF au Conseil intercommunal des SITSE
17. Préavis no 41/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 290'000.00 TTC en vue de financer la mise en conformité de la déchetterie intercommunale Founex-Coppet
18. Préavis no 42/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 83'000.00 TTC en vue de financer les études et prestations nécessaires à la modification du Plan général d'affectation PGA afin de modifier les conditions de planification régissant les parcelles Nos 209 et 881 et le DP 1022 – Martin Pêcheur et Port de Founex
19. Préavis no 43/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 115'000.00 TTC en vue de financer les études et prestations nécessaires à la réalisation d'un plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Marjolaine »
20. Préavis no 44/2016-2021 concernant le rapport de gestion et les comptes 2017
21. Préavis no 45/2016-2021 concernant l'arrêté d'imposition 2019
22. Postulat de MM. M. Farine et T. Morisod : Création d'un fond énergétique
23. Rapports des délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Conseil Régional)
24. Propositions individuelles et divers

A 18h35, Mme la Présidente du Conseil A. Chiari-Bory ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes.

1. Appel

Présents : 40 Excusés : 10 Absent : 0

Ordre du jour

Mme la Présidente informe les Conseillers que l'ordre du jour original doit être modifié suite à la démission d'un membre du Conseil. Des nominations sont aussi nécessaires dans différentes commissions. Le nouvel ordre du jour modifié, distribué à l'arrivée des Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2018

Le procès-verbal est approuvé à la majorité, avec 5 abstentions, sans opposition.

3. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

Futurs préavis

Conseil du 1^{er} octobre :

- Réhabilitation du Martin Pêcheur – crédit de construction
- Demande de crédit budgétaire pour le DISREN
- Demande de crédit complémentaire concernant le fonds sur les Transports publics – CR
- Règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique en vue d'encourager les économies d'énergie et de développer les énergies renouvelables.

Conseil du 12 novembre :

- Centre sportif – rénovation et terrasse couverte – crédit de construction
- Création d'une place de village et d'un abribus à la Grand'Rue 29 – crédit de construction
- Centre sportif – terrain synthétique – crédit de construction
- Agrandissement de la Maison de commune – crédit d'étude.

Conseil du 10 décembre :

- Concept routier Repingonnes / Courte Raie – crédit de construction
- Rénovation des installations techniques de la salle de spectacles – crédit de construction
- Réfection des toits du Centre communal – crédit d'étude.

Journal La Côte

Le Journal La Côte traverse des difficultés financières et sa survie est en jeu. La Municipalité a alors décidé de soutenir ce quotidien par le biais d'une subvention à la souscription d'abonnement pour les Municipaux, Conseillers et collaborateurs de notre Commune, de la manière suivante : les cent premiers francs sont à la charge du titulaire de l'abonnement et le solde est pris en charge par la Commune, sur présentation de la facture originale acquittée.

Préavis municipal N° 21/2017 – Acquisition de la parcelle N° 769 – STEP Founex-Céligny

Préavis bouclé par un montant de CHF 303'800.00. Pour mémoire, le montant du préavis était de CHF 320'000.00.

Révision PGA – RPGA - PDCom

La Commission de l'urbanisme a été conviée à une séance d'information concernant les travaux cités en titre. Les résultats des deux tables rondes lui ont été présentés, de même que la première étape des travaux concernant la vision communale (anciennement PDCom) et le redimensionnement de la zone à bâtir.

Epicerie de Founex - cessation d'activités des époux Savary

Le bail définitif avec la société Volg est en cours d'élaboration et de signature, les deux parties s'étant mises d'accord.

Travaux au cimetière

Les travaux concernant le cimetière devraient débuter en juillet prochain.

M. J.-P. Debluë, Municipal

Préavis 35/2016-2021 : Crédit de construction pour le réaménagement de l'aire de jeux du Centre sportif

Les travaux ont débuté en avril dernier et respectent le calendrier. La Municipalité espère une ouverture de la place pour la fin de l'été. Quelques modifications ont dû être apportées au projet initial, dont la construction d'un mur le long des tennis, en lieu et place d'un talus jugé inadapté au contexte.

Préavis 28/2016-2021 Crédit en vue de financer l'acquisition et la réfection de la parcelle N° 232 - Avenue de Bossey

Planning de réfection : été 2018 : abattages de sécurité ; hiver 2018/2019 : coupe de mise en lumière et mise en valeur du patrimoine arboré ; printemps 2019 : remise en état du chemin et des banquettes.

Arbres au Centre communal

Trois arbres ont été abattus derrière le Centre communal. Ceux-ci provoquaient des dégâts aux pavés et étaient trop proche du bâtiment. De plus, les problèmes liés aux chenilles processionnaires pourront ainsi être évités dans la cour d'école. Une compensation par replantation a été prévue.

4. Communications du Bureau du Conseil

Mme la Présidente :

- énumère les événements suivants :
 - 28 avril : organisation d'une belle soirée par Founex Events
 - 29 mai : sortie du Conseil à la découverte de la ferme de la Baronne
 - 10 juin : votations fédérales, elle remercie les scrutateurs, ainsi que M. Mange qui l'a remplacée.
 - 23 juin : invite tous les membres du Conseil et la Municipalité au Marché à la Ferme chez la famille Quiblier ;
- revient sur déroulement du vote du préavis no 37 "réaménagement du cimetière" lors du dernier Conseil. M. Galletet a présenté un rapport minoritaire comprenant un amendement duquel résultait une réduction des coûts. Le mot "amendement" n'a pas été repris dans les conclusions du rapport minoritaire, mais uniquement le montant réduit du préavis a été mentionné. Au moment de la votation, la Présidente a, dans un premier temps, annoncé la votation du rapport minoritaire, avec l'amendement. Il a cependant été relevé qu'on ne vote pas sur le rapport minoritaire, mais sur le préavis, et seul le préavis a alors été voté. Ayant un doute, Mme la Présidente a contacté le Préfet à ce sujet. Ce dernier confirme qu'il faut d'abord voter l'amendement dans un rapport minoritaire. Il confirme également que le vote relatif à l'aménagement du cimetière est valable, sauf si un recours est déposé, ce qui n'a pas été le cas.

Pour terminer, Mme la Présidente mentionne l'amendement proposé par la Commission des finances au préavis no 45 "arrêté d'imposition", préavis présenté ce soir. Cet amendement sera alors voté en premier.
- transmet la demande de la Secrétaire du Conseil aux Présidents de Commissions d'établir un décompte des présences arrêté au 30 juin ;
- mentionne la reprise de la Présidence au 1^{er} juillet 2018 par M. M. Stern ;
- annonce le prochain Conseil le 1^{er} octobre ;
- informe de l'élection à la Municipalité devant se dérouler le 25 novembre.

5. Election du Président du Conseil pour l'année 2018/2019

M. M. Stern, ECDF, est élu par acclamation.

6. Election du 1^{er} Vice-Président pour l'année 2018/2019

M. Mange, AdF, est élu par acclamation.

7. Election du 2^{ème} Vice-Président pour l'année 2018/2019

M. Cintas, ECDF, est élu par acclamation.

8. Election d'un secrétaire remplaçant

Mme Luquiens, Secrétaire municipale, est élue par acclamation.

9. Election de deux scrutateurs

Mme Muller-Gelissen, AdF, et M. Mermoud, ECDF, sont élus par acclamation.

10. Election de quatre scrutateurs suppléants

Mmes Kunz-Harris, ECDF, et Ramer, ECDF, MM. Morisod, AdF, Magnenat, AdF, sont élus par acclamation.

11. Désignation d'une Commission ad'hoc "Révision partielle des statuts du Conseil régional"

MM. Kilchherr, ECDF, Cintas, ECDF, Mange, AdF, Ulmer, AdF, sont désignés. Une première séance aura lieu le mercredi 29 août, 18h30, à Gland.

12. Assermentation

Suite à la démission de la Conseillère Mme Mikton, AdF, M. du Pontavice, viennent-ensuite AdF, est assermenté. Il entrera en fonction le 1^{er} juillet prochain.

13. Election d'un membre AdF à la Commission des routes

M. du Pontavice est élu à l'unanimité. Il remplacera Mme Mikton.

14. Election d'un membre AdF à la Commission de mobilité

Mme Wagnier est élue à l'unanimité, en remplacement de Mme Mikton.

15. Election d'un membre AdF à la Commission de recours en matière d'impôts

Mme Chiari-Bory démissionne de la Commission et M. Rusca est élu à l'unanimité.

16. Election d'un membre suppléant AdF au Conseil intercommunal des SITSE

Mme Chiari-Bory démissionne du Conseil intercommunal et Mme Walsh est élue à l'unanimité.

17. Préavis no 41/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 290'000.00 TTC en vue de financer la mise en conformité de la déchetterie intercommunale Founex-Coppet

M. J.-P. Debluë, Municipal, présente le préavis et, pour terminer, lit les conclusions.

M. Putman-Cramer lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Mme Quiblier Frei lit les conclusions du rapport de la Commission du SIED.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Wagnier souhaite savoir si une zone de troc serait disponible sur le site de la déchetterie afin d'y déposer des objets en bon état ?

M. J.-P. Debluë, Municipal, indique que ce souhait a déjà été considéré à plusieurs reprises. Cependant, le site actuel de la déchetterie étant petit et sans possibilité d'agrandissement, il ne peut offrir un emplacement adéquat.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec une abstention, sans opposition.

M. le Municipal J.-P. Debluë remercie les Conseillers.

18. Préavis no 42/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 83'000.00 TTC en vue de financer les études et prestations nécessaires à la modification du Plan général d'affectation PGA afin de modifier les conditions de planification régissant les parcelles Nos 209 et 881 et le DP 1022 – Martin Pêcheur et Port de Founex

M. le Syndic, F. Debluë, présente le préavis municipal et lit les conclusions.

Mme Kunz-Harris lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. Müller lit les conclusions du rapport de la Commission de l'urbanisme.

M. Cintas, impliqué dans le projet du Martin Pêcheur, se récite, ainsi que Mme Wargnier, Présidente du Club Nautique de Founex.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Magnenat demande si la Commune pourrait bénéficier d'un droit de superficie, sans acheter les parcelles ? M. le Syndic amène les informations suivantes: la Commission cantonale immobilière doit estimer la valeur des parcelles, le Canton doit décider d'une vente ou d'un transfert de propriété, il n'est pas possible de construire sur le domaine public, même avec un droit de superficie, des aménagements pour le Club Nautique et pour la Coopérative du Port sont prévus, ce préavis concerne la modification du PGA et non l'achat des parcelles et, pour terminer, la Municipalité reviendra devant le Conseil en temps opportun pour cet éventuel achat.

La parole n'est plus demandée et Mme la Présidente passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 opposition, sans abstention.

19. Préavis no 43/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 115'000.00 TTC en vue de financer les études et prestations nécessaires à la réalisation d'un plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Marjolaine »

M. le Syndic F. Debluë présente le préavis municipal et informe d'une correction à la page 4, 1^{er} paragraphe : la parcelle n'est pas mise à disposition à bien plaie, mais elle est louée. Pour terminer, il lit les conclusions.

M. Barbé lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. Cintas lit les conclusions du rapport de la Commission de l'urbanisme.

Mme la Présidente demande à l'assemblée si Mme Wargnier, ayant un lien familial avec l'entreprise Nautic Art, doit se récite. Non, répond le Conseil.

Elle ouvre ensuite la discussion.

Mme Muller-Gelissen se dit ravie de la revalorisation du lieu-dit "La Marjolaine". Le choix d'un pôle naval semble acquis, comprend-elle, ainsi que le souhait de la Municipalité d'y développer une zone artisanale au dépend d'une zone d'utilité publique. La Municipalité a-t-elle déjà informé les Founachus de la zone prévue ? Quels sont les critères de sélection des artisans ? Interroge pour terminer Mme Muller-Gelissen. M. le Syndic assure que cette zone sera artisanale et non pas industrielle. Pour le choix des artisans, des règles et critères seront définis et la Municipalité privilégiera les artisans et commerçants locaux. Elle a par ailleurs déjà reçu des demandes. Quant à l'information de la création de cette zone, les artisans du village ont été avisés par le passé de cette démarche. M. le Syndic fait remarquer que les habitants doivent aussi s'intéresser à la vie politique de la Commune. Pour terminer, il ajoute que le journal communal pourrait la mentionner.

Mme Walsh demande la parole. Elle est interpellée, lors de la lecture du préavis, par l'utilisation future des parcelles. Une station de lavage ainsi qu'un espace d'exposition pour voitures sont à son sens des activités industrielles et non pas artisanales ! L'idée d'un centre nautique et d'un pôle naval, en harmonie avec le port, est séduisante. Pourquoi pas un éventuel accès au lac ? Pense-t-elle. Mais, continue Mme Walsh, elle souhaite proposer une idée nouvelle pour cet emplacement, ou ailleurs dans la Commune : la création d'"un village pour les seniors", avec activités sociales et culturelles, ainsi que des appartements. M. le Syndic reprend la parole. La Municipalité souhaite mettre en place une zone de travail qui créerait de l'emploi, en veillant à ne pas avoir d'activité industrielle. Pour elle, une petite station de lavage pour les voitures n'est pas une activité industrielle. Pour terminer, il indique que la construction de logement à cet endroit n'est pas autorisée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion, passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

20. Préavis no 44/2016-2021 concernant le rapport de gestion et les comptes 2017

Mme Barchha, Municipale, présente le préavis. Elle félicite Mme Kucharik pour la bonne tenue de la bourse communale et relève les commentaires positifs des réviseurs.

Pour terminer, elle lit les conclusions du préavis municipal.

M. Baer lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion et relève la correction mineure dans les conclusions, la date du rapport de révision est le 1^{er} mai 2018.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Mange demande pourquoi aucun montant des engagements hors bilan pour les cautionnements solidaires ARSCO, etc., ainsi qu'une probabilité "zéro" survenance, n'est pris en compte dans la somme d'endettement de la Commune (p.125).

M. Baer explique que les cautionnements solidaires ARSCO et SITSE, à une hauteur d'environ CHF 21'000'000.00 en 2017, sont des engagements hors bilan et ne sont pas considérés comme des endettements. La Fiduciaire Fiprom n'a fait aucun commentaire à ce sujet dans leur rapport de révision. Il est vrai que les garanties fournies dans le secteur privé sont en principe notées en bas de page du bilan pour plus de clarté. Les montants des cautionnements sont certes élevés et le taux de probabilité a une certaine influence sur le risque financier futur, termine M. Baer.

Mme Barchha, Municipale, ajoute qu'un cautionnement n'est pas un endettement. Cette discussion a déjà eu lieu en début de législature lors de la discussion du plafond d'endettement et il a été décidé de ne pas inclure les cautionnements dans ce plafond, comme le fait la majorité des communes. Tous les cautionnements d'organisations étatiques sont considérés sans risque et la probabilité de défaut est estimée à zéro.

Mme Kucharik complète en indiquant avoir reçu un courrier du Canton relevant que les SITSE ne doivent pas apparaître dans les cautionnements, étant donné qu'ils sont autonomes financièrement et qu'il n'y a aucun risque. Cet engagement a été mentionné pour information uniquement. De plus, le risque des autres institutions est également à zéro. Cette manière de procéder a été validée par les réviseurs et la Préfecture lors de l'établissement du plafond d'endettement.

M. Ulmer demande pourquoi avoir alors besoin d'un cautionnement si la probabilité de survenance est de zéro ? La probabilité zéro n'existant pas, ne serait-il pas alors plus prudent d'allouer une certaine probabilité, comme cela se fait dans la finance privée ? Termine-t-il.

Mme Barchha, Municipale, comprend les remarques logiques de M. Ulmer, mais elle rappelle de faire la différence entre la finance privée et la finance publique. Dans la pratique des finances publiques, les communes sont obligées d'indiquer ces engagements pour permettre aux institutions d'emprunter auprès des banques.

M. Mange souhaite avoir des informations concernant la société anonyme SOFREN, la Commune étant actionnaire, selon le Conseil régional, et la Présidence du Conseil d'administration assurée par notre Syndic. Pourquoi notre engagement n'est pas mentionné dans le rapport de gestion ? Par ailleurs, nous recevons aucune d'information, ni convocation à la présentation des comptes, de cette société, termine M. Mange.

M. le Syndic indique que notre Commune n'est pas actionnaire de cette société, le Conseil régional est garant des investissements et les administrateurs de la SOFREN sont les quatre membres du CoDir. Ayant démissionné de ce dernier, M. F. Debluë n'est plus le Président de la SA. Il reviendra auprès des Conseillers avec des compléments d'information sur la SOFREN lors du prochain Conseil.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le préavis est accepté à la majorité avec une abstention, sans opposition.

21. Préavis no 45/2016-2021 concernant l'arrêté d'imposition 2019

Mme Barchha, Municipale, présente le préavis.

Le préavis propose un arrêté d'imposition inchangé, excepté une augmentation de la taxe communale sur les chiens qui passerait de CHF 70.00 à CHF 100.00 par an. Suite à l'analyse effectuée par le service des extérieurs, le coût réel par chien est estimé à CHF 155.00 par an.

Pour terminer, elle lit les conclusions du préavis municipal.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose un amendement à l'arrêté d'imposition. Cet amendement demande de maintenir l'impôt sur les chiens à CHF 70.00.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Morisod s'enquiert des conséquences de la RIEIII qui arrive en 2019 ?

Actuellement le sujet est au Grand Conseil, indique M. le Syndic. M. le Député Romanens intervient pour défendre les communes de Terre Sainte et limiter la casse. Par le passé, la planification estimée était de 2 points par an sur 3 ans, pour un total de 6 points, mais les simulations indiquent plutôt 7 points. A ce jour, nous n'avons pas plus d'information.

M. Putman-Cramer revient sur l'impôt sur les chiens et s'étonne des chiffres annoncés concernant les coûts réels que les 250 chiens de la Commune engendreront. Il se dit également dérangé, dans ce cas précis, sur le principe appliqué du "pollueur-payeur". Dans la même logique, alors seuls les sportifs devraient supporter les frais des infrastructures sportives et seuls les parents d'enfants scolarisés devraient financer les écoles, défend M. Putman-Cramer. Après quelques recherches, il mentionne également que la taxe communale sur les chiens se monte dans la plupart des communes entre CHF 40.00 et CHF 80.00 par an. Cette augmentation n'est pas justifiée, conclut-il.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote sur l'amendement au préavis qui demande de maintenir un impôt sur les chiens à CHF 70.00 par an. Cet amendement est accepté à la majorité, avec 10 absentions et 4 oppositions.

S'ensuit le vote sur le préavis amendé, celui-ci est accepté à la majorité avec 1 abstention, sans opposition.

22. Postulat de MM. Farine et Morisod : Création d'un fond énergétique

Mme la Présidente lève la séance cinq minutes pour permettre à chacun de prendre connaissance de la réponse écrite de la Municipalité, distribuée ce soir. Ensuite, elle passe la parole à M. Morisod qui résume le postulat.

M. Lehoux, Municipal, résume la réponse de la Municipalité. Il ajoute que le projet de règlement sera présenté à la Commission de l'énergie en juillet, pour être présenté au Conseil en automne.

M. Morisod demande si les subventions communales s'ajouteront aux subventions cantonales ou fédérales ? Oui, répond M. Lehoux, Municipal, pour autant que la demande de subvention concerne un objet listé dans le programme de subventions communales.

23. Rapports des délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Conseil Régional)

SITSE : le rapport de gestion 2017 a été distribué aux Conseillers présents.

M. Magnenat informe les Conseillers de la séance du CI le jeudi 14 juin 2018. Le quorum étant atteint, la séance s'est déroulée normalement, le PV de la séance du 9.11.2017 a été approuvé et, suite aux élections, les Président, Vice-Président et scrutateurs, ainsi que les membres des commissions de gestion et des finances demeurent inchangés. Les préavis nos 186/2018, 187/2018, 188/2018, 189/2018, 190/2018, 191/2018 ont été approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic ajoute qu'un système de Vacu Flow va être installé pour toutes les propriétés le long du lac en profitant du chantier de la requalification de la RC1 pour installer ces nouvelles conduites.

AJET : rapport de Mme Kunz-Harris annexé.

ASCOT : présentation de M. Mange annexée.

SIED : Mme Quiblier Frei relate la sortie du 26 avril 2018. Résumé annexé.

M. Vallotton, Chef de service, ajoute qu'un partenariat existe entre les écoles et la SADEC pour sensibiliser les enfants au tri des déchets.

Mme Farine demande s'il existe une possibilité de tri supplémentaire pour les plastiques ? M. Vallotton, Chef de service, explique que la collecte des plastiques est uniquement une décision politique de rendre ce service à la population, ces déchets n'étant pas revalorisés. Ils créent

uniquement de l'énergie sous forme de source de chaleur lors de leur incinération. M. J-P Debluë ajoute que le plus simple serait de ne pas produire tant de plastics différents.

Conseil Régional : informations transmises par M. Kilchherr.

24. Propositions individuelles et divers

M. Morisod signale que la borne hydrante se trouvant sur le domaine public au carrefour des chemins des Chaucheys et des Pâles est envahie par les arbustes. Il demande si la voirie pourrait élaguer les arbres. M. J.-P. Debluë, Municipal, en prend bonne note et ajoute que la maintenance des bornes est maintenant du ressort des SITSE.

M. Baer vient aux nouvelles concernant la zone "ex-Motel de Founex". M. le Syndic amène les précisions suivantes : l'ensemble de la parcelle est partagé en deux projets : la construction de bureaux, pour laquelle le permis de construire est échu depuis janvier 2016, une nouvelle mise à l'enquête devra alors être déposée, et la construction d'un hôtel, dont le dossier est actuellement au Tribunal fédéral pour le traitement des oppositions.

M. F. Debluë rappelle également que projet de la Commune de développer une zone artisanale à cet endroit a été abandonné, la parcelle – en zone agricole - n'appartenant pas à la Commune, d'une part, et le SDT a clairement indiqué qu'il n'accepterait pas deux zones artisanales sur la Commune, d'autre part.

M. Magnenat demande si, dans l'attente d'un projet concret, nous pouvons obliger les propriétaires à rendre ces parcelles plus esthétiques ? M. le Syndic indique que son entretien est assuré régulièrement par les propriétaires et que nous ne pouvons pas intervenir quant à l'amélioration de l'aspect esthétique. Cependant, il a prié la voirie d'enlever les panneaux publicitaires pour des votations écoulées.

M. Baer demande si la Commune envisage de faire une offre d'achat ? Non, répond le Syndic, nous n'avons pas de projet qui nécessite l'achat de cette parcelle. Pourquoi pas un hôtel ? Continue M. Baer. Ce n'est pas le rôle de la Commune, termine M. le Syndic.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente informe encore les Conseillers de la mise à jour des pages 4 et 5 du trombinoscope. Pour conclure, elle souhaite un très bel été à tous et invite les élus au dîner du Conseil.

La séance est levée à 21h20.

Founex, le 9 juillet 2018



La Présidente

La Secrétaire

A. Chiari-Bory

C.O. Jeanclaude

Anne Chiari-Bory

Carole Orlandi Jeanclaude

Annexes au procès-verbal de la séance du 18 juin 2018

Rapport de la Séance Intercommunale de l'AJET du 31 mai 2018

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'AJET a vécu une année complexe suite à la restructuration administrative et dû faire face notamment à la démission de Monsieur Luc Visinand, Chef de Service en Novembre 2017. En attendant de trouver un(e) remplaçant(e) à ce poste, c'est la présidente du Codir, Madame Stéphanie Emery qui en a pris le rôle. La présidence du Codir Ad interim a été prise par Madame Ninon Pulver-Piccot.

Le poste de Chef de service a tout récemment été repourvu. C'est Madame Mélanie Gras, actuelle directrice de la crèche Easykids qui débutera au 1^{er} août à l'AJET. Madame Gras est membre du Conseil Intercommunal de l'AJET pour la commune de Crans-près-Céligny et devra donc démissionner.

Il n'y a eu qu'un Préavis, relatif aux comptes 2017 dont voici un résumé :

	<u>Montants en CHF</u>		
	<u>Comptes 2017</u>	<u>Budget 2017</u>	<u>Comptes 2016</u>
A charge des communes	3'782'712	4'026'900	3'500'001
UAPE (y.c. loyers et charges)	1'564'719	1'744'100	1'617'517
Coppalines	1'038'414	1'110'500	997'241
Poussinière	187'407	170'800	
AMF	633'244	504'200	509'834
Easy Kids	72'736	92'400	85'164
CAV	22'202	-2'000	8'931
Pause-déj.	62'474	162'900	69'139
CJLT	201'517	234'000	212'175

Le préavis a été accepté.

Pour rappel, une troisième crèche à Chavannes-des-Bois ouvrira ses portes au mois d'août 2018.

Deux assermentations ont été faites, dont celle d'Andrea Rusca pour la commune de Founex.
Les élections statutaires ont également été faites, la présidente actuelle, Madame Susanna Meylan devient vice-présidente et le vice-président actuel, Monsieur Laurent Thévenaz devient président.
Pas de changement pour les scrutateurs.

Fait à Founex le 10 juin 2018

Les membres du Conseil Intercommunal de l'AJET pour Founex sont:

Sylvette Blatter
François Girardin
Stefania Impellizzeri
Thomas Morisod
Alexandre Süess
Patrizia Maas
Andrea Rusca
Lucie Kunz-Harris
Letizia Farine (suppléante)
Sandra Thuner (suppléante)

Séance du conseil intercommunal du 24 mai 2018

- Rapport de gestion du CODIR
- Comptes 2017
- Rapport de la commission de gestion

Mercredi 23 février 2011

Dépenses totales : CHF 10'277'696.--

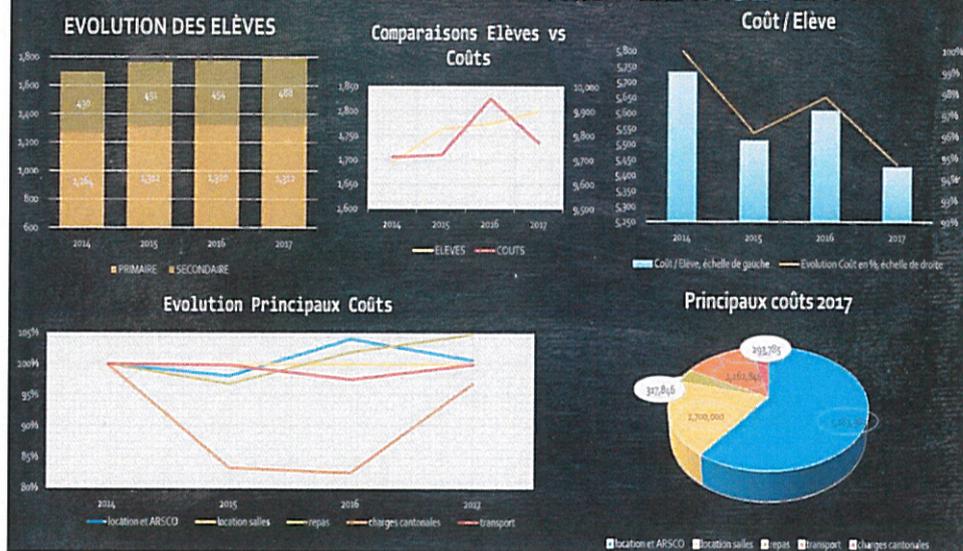
Enseignement primaire	CHF 5'810'237.--
Enseignement secondaire	CHF 4'467'459.--

**Dépenses à charge des communes :
CHF 9'770'193.--**

Enseignement primaire	CHF 5'525'994.--
Enseignement secondaire	CHF 4'244'199.--

Mercredi 23 février 2011

COMPTES 2017



Chiffres pour Founex :

- Habitants : 3'770 au 31.12.2016
- 252 élèves au 30.09.2016
- A charge commune CHF 1'970'869,10
- Prix par élève :
 - Primaire : CHF 4'323,25
 - Secondaire : CHF 8'475,05
- Prix par habitant : CHF 522,78
(2016 : CHF 552,80)

Commission de gestion :

Compte ARSCO opaque



Appel d'offres transport élèves



18.06.2018



SYNTHÈSE POUR LES COMMUNES

Conseil intercommunal
du 19 avril 2018

JEUDI 19 AVRIL 2018

Montants 2017 de la part régionale

PRÉAVIS	OBJET	PART RÉGION
11-2017	Liaison modes doux Gare de Rolle à Mont-sur-Rolle	110'000
12-2017	Etude de réalisation de la Maison des Vins	103'000
19-2017	Mise en œuvre 2e phase rés. OQE Eco-Terre Sainte	249'225
20-2017	Mise en œuvre 2e phase réseau OQE Frontière	280'000
22-2017	Passage inférieur Gare de Gland	1'837'347
23-2017	Réaménagement RC1 Mies, Tannay, Founex, Coppet	3'020'000
25-2017	1 ^e étape pôle tourisme de nature à la Givrine	349'560
26-2017	Etude projet d'extension Musée du Léman	434'318
TOTAL (CHF)		6'383'450

JEUDI 19 AVRIL 2018

Mobilisation conséquente de fonds tiers

INVESTISSEMENTS

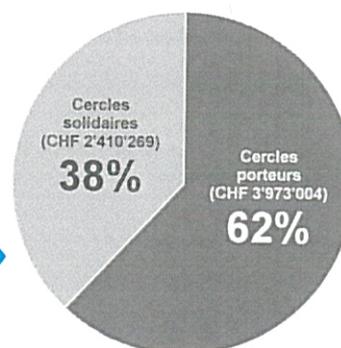
CHF 39'320'993

- FONDS TIERS OBTENUS

CHF 32'937'543

= PART RÉGIONALE

CHF 6'383'450



JEUDI 19 AVRIL 2018

Préavis non DISREN – 100% financement sur budget région : 12 Préavis

PRÉAVIS	OBJET	BUDGET
09-2016	Aménagement nouveaux locaux du conseil régional	75'000.--
10-2017	Contribution fond régional TP - Aménagement arrêt bus Gilly / Adaptation carrefour à feux à Rolle	169'500.--
13-2017	Participation fond régional TP, promotion mobilité 2017 et 2018	190'000
14-2017	Comptes 2016	--
15-2017	Contribution fond régional expérimentation paires de courses 2028-2019	120'000.--
16-2017	Financement Grand-Genève 2017	69'125.--
17-2017	Développement Casino Théâtre Rolle	280'000.--
18-2017	Reprise actions de Tele Dôle	--

JEUDI 19 AVRIL 2018

Préavis non DISREN – 100% financement sur budget région

PRÉAVIS	OBJET	BUDGET
21-2017	Révision du Règlement CI	--
24-2017	Crédit pour accompagner le Conseil des jeunes du district pour expérimentation sur 3 ans	36'000.-
27-2017	Budget 2018	--
18-2017	Crédit pour refonte site Internet et identité visuelle	50'000.--
TOTAL (CHF)		989'625.-

JEUDI 19 AVRIL 2018

Plus d'information

www.regionyon.ch/disren



2

RÉORGANISATION DES TRANSPORTS PUBLICS 2011-2017

Bilan

COÛT DU PROGRAMME
CHF 13.9 millions

DOCUMENT
en PDF sur site web du Conseil régional
www.regionyonmobilite.ch



JEUDI 19 AVRIL 2018

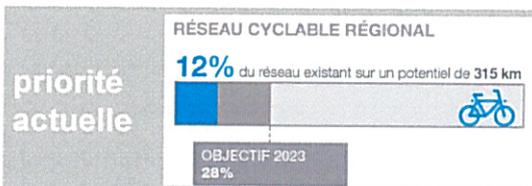
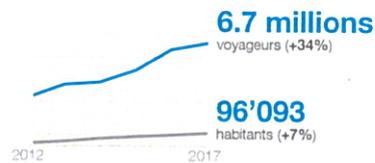
Chiffres de la mobilité dans la région

MOTORISATION



630
voitures pour 1000 habitants
(2^e district vaudois
le plus motorisé)

FRÉQUENTATION DES TRANSPORTS PUBLICS



JEUDI 19 AVRIL 2018

Souhaits du Forum de la mobilité



AMÉLIORATION DE L'OFFRE
avec de nouvelles liaisons transversales,
de vrais lieux de transbordement,
des produits adaptés aux classes d'âge,
des incitations combinées aux loisirs

APPLICATIONS SIMPLES
intégrant la totalité des modes et leur réservation

POLLUTION DE L'AIR
devient un problème incontournable

JEUDI 19 AVRIL 2018

Commission de gestion : 9 vœux et 3 recommandations

(V) Représentation législatif



(V) Rapport SOFREN S.A.



18.06.2018



Merci de votre attention

RESUME SORTIE SIED DU 26 AVRIL 2018

En date du 26 avril 2018, une visite des centres Tridel (centre de traitement des déchets par incinération) à Lausanne et de Retripa à Crissier a été organisée par les soins de Monsieur Adrien Vallotton.

La sortie était composée de membres du Comité, de la Commission, et de Municipaux de Founex et de Coppet.

Tridel est un centre qui fonctionne 24h/24h et 7/7, (sauf sur une courte période de l'année pour réaliser des travaux de révision des installations).

Les déchets arrivent sur le site par camions ou par train.

Les déchets sont pesés et passés au détecteur de radioactivité.

Le procédé d'incinération permet d'avoir :

- du chauffage à distance
- de produire de l'électricité grâce à une turbine
- un minimum de déchet final

Le toit du centre est aussi recouvert de panneaux solaires.

Plusieurs procédés permettent d'avoir un minimum d'émission des cheminées et récupérer certains métaux, qui seront en partie recyclés.

Malgré l'évolution technologique de tous ces traitements, il reste une partie qui sera enterrée sous terre.

Retripa intervient dans le domaine de la gestion et du recyclage des déchets.

Nous avons pu observer que beaucoup de nos déchets ne sont pas triés correctement, ce qui pose problème en matière d'optimisation du recyclage.

Exemple :

dans le triage du papier, se trouve régulièrement du plastique, du carton et même du métal (poêle, seau à champagne,...) et dans des quantités importantes.

Il n'est pas toujours évident de savoir dans quelle benne mettre un déchet.

Bien qu'une partie du site soit mécanisé, du personnel trie les déchets à la main.

On a pu observer que beaucoup de marchandises arrivent sur le site en trop bon état pour être détruites.

Il reste encore beaucoup de travail sur la manière de traiter nos déchets, de consommer, de trier, et de recycler.

Notre commune fait partie de celle qui a un bon taux de recyclage, mais il y a encore beaucoup de travail. Quand on voit tous les déchets qui sont abandonnés au bord des routes, dans les champs, les forêts, ou sur les chantiers, dans notre village.

Peut-être devrions-nous sensibiliser davantage la population sur comment bien trier nos déchets, afin de respecter l'écosystème qui nous entoure...

Nadia QUIBLIER FREI